

DÉPART DE CHEF EXPRESS SERVICES : MODALITÉS DE PAIEMENT

– SALAIRE, SOLDE DU 13^{ème} MOIS ET VARIABLES DE NOVEMBRE

La Direction de Chef Express Services doit payer le salaire du 1^{er} au 12 décembre, le solde du 13^e mois et les variables du mois de novembre.

Le paiement interviendra le 15 décembre 2015.

– PART VARIABLE, VARIABLES DE DECEMBRE ET CONGES

La Direction de Chef Express Services doit payer la part variable 2015, les variables du 1^{er} au 12 décembre et les congés non repris par Facilit'Rail (Filiale Newrest).

Le paiement interviendra au plus tard le 15 janvier 2016.

– INTERESSEMENT 2015

Le jeudi 3 décembre, la Direction de Chef Express Services a réuni les organisations syndicales pour leur annoncer le montant de l'intéressement 2015 : **682 € bruts** auxquels il faut soustraire 150 € déjà versés en mai 2015.

L'intéressement varie au prorata du temps de présence sur l'année 2015.

Le solde d'un montant de **532 € bruts maximum** sera versé au plus tard le 15 janvier 2016.

**Pour les salariés qui auraient des réclamations sur leurs paies,
une employée du service paie de Chef Express Services
sera disponible jusqu'en février 2016.**

**VOS ELUS FO SE TIENNENT A VOTRE DISPOSITION
POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU ACCOMPAGNEMENT.**